### COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 11/06/2012

Excusés: CARAYON-BACLE-PHILIBERT-RUFFIER-VASSELIN

# AMENAGEMENT ROUTE DE CREST-VALIDATION DES OFFRES

Le conseil prend connaissance du résultat des offres selon la procédure adaptée.

#### Les entreprises retenues sont :

Lot1-Terrassements-Réseaux Humides, Entreprise ECHEVIN pour un montant de 59561.62 € HT,

<u>Lot 2-Eclairage</u>, entreprise SBTP pour un montant de 14340.00 € HT

<u>Lot 3-Revêtements-Mobilier-Maçonnerie</u>, Entreprise 26 pour un montant de 75043.90 € HT

Lot 4-Enrobés-Bordures-Signalisation, Entreprise EUROVIA, pour un montant de 71755.75 € HT

Lot 5-Aménagements paysagers, entreprise Valente, pour un montant de 18625.75 € HT,

Estimation par le Maître d'œuvre était de 270960.00 € HT

Le montant retenu est de 239 327.02 € HT

Monsieur le Maire rappelle le financement :

DEPENSES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT HT
Entreprises	239 327.00	Département	56 389.00
Honoraires	21600.00	Departement gros projets	32 456.00
Mission coordination	1175.00	Réserve parlementaire	10 000.00
TOTAL	262 102.00	TOTAL	98 845.00

La différence de 163257.00 sera financée par les fonds libres et par emprunt.

# PARTICIPATION POUR ASSAINISSEMENT COLLECTIF (PAC)

Monsieur le Maire expose que la PAC a été créée par l'article 30 de la loi de finance rectificative pour 2012 pour permettre le maintien du niveau actuel des recettes des services publics de collecte des eaux usées et pour satisfaire les besoins locaux d'extension de réseaux

La PAC est destinée à remplacer la PRE (participation pour raccordement à l'égout) supprimée en tant que participation d'urbanisme liée au permis de construire à compter du 1/7/2012.

Le conseil, considérant que la PRE est supprimée et remplacée par la PAC à compter du 1/7/2012, fixe la PAC à 1500 € pour les constructions nouvelles ou existantes.

## TAXE DE RACCORDEMENT AU RESEAU DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

Le conseil décide d'instaurer un tarif supplémentaire pour les raccordements en lotissement, en zone commerciale ou artisanale et fixe le tarif à 380 €.

### FOURRIERE ANIMALIERE-CONVENTION DE GESTION

Monsieur le Maire informe que la convention de gestion avec Valence Agglo arrive à son terme le 30/11/2012 et soumet le nouveau projet, le conseil n'est pas contre de poursuivre avec la fourrière animalière de Valence Agglo mais demande d'avoir plus d'informations sur le coût par habitant et par capture.